



Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 juin 2019 (tenue à l'« hôtel Martin'sRed » – rue de Bruxelles, 484 à 1480 Tubize)

L.L. / Ch. D / 56

Le Président, Thomas Lefebvre ouvre la séance à 10h15 et souhaite la bienvenue aux représentants des cercles.

ORDRE DU JOUR

A. Inventaire des cercles présents ; vérification de leur droit d'être représentés

48 cercles (sur 49) sont valablement représentés pour un total de 863 voix (sur 872 voix).

Les cercles d'ACLE et du CSDY ont donné procuration aux cercles de la RUSTA et du CABW.
Le cercle de MALM est absent.

B. Vérification des pouvoirs des délégués.

La vérification en a été faite à l'entrée de la salle par Evelyne Larose, Marianne Zorn et Frédérique Deroubaix.

- C.** - Admission de nouveaux clubs : néant ;
- Démission de club : néant ;
 - Suspension, radiation de cercle associé : néant ;
 - Mise en inactivité : néant.

D. Rapport du Comité Directeur sur l'exercice écoulé.

Rapport administratif (Léo Lefèvre – Secrétaire Général)

Mesdames, Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs les Secrétaires,

Je vous souhaite la bienvenue et vous remercie de votre présence à notre Assemblée générale ordinaire de ce samedi 15 juin 2019. Cette assemblée statutaire, du 40ème anniversaire de la LBFA, clôturera officiellement l'exercice 2018, si vous accordez à ses administrateurs et aux commissaires aux comptes la décharge que nous solliciterons dans le courant de cette réunion.

Le fonctionnement de la Fédération, vous ne l'ignorez pas, s'appuie sur deux directions distinctes : Christel Durant gère la Direction administrative, incluant la Communication, menée par Mélissa Gillet, tandis que Christian Maigret a en charge la Direction technique, le Département Sport, y compris, le sport de haut niveau.

Je passe la parole à **Christel Durant, Directrice Administrative.**

Permettez-moi tout d'abord de vous remercier pour tout le temps que vous consacrez et tout le travail que vous effectuez, comme bénévole, en faveur des cercles que vous représentez, de leurs athlètes, des plus jeunes aux moins jeunes.

Nous savons, par expérience, que tous les services que vous réalisez au profit de ce merveilleux sport qu'est l'athlétisme, sous toutes ses formes et à tous les niveaux, ne sont pas toujours appréciés à leur juste valeur, à la valeur qu'ils méritent.

Soyez convaincus, Mesdames et Messieurs, que le Président et les membres du Comité Directeur, sont pleinement conscients des efforts que vous déployez à longueur de saisons et mettent tout en œuvre, parfois au prix de décisions et d'arbitrage difficiles, pour vous apporter toute l'aide et l'encadrement auxquels

vous pouvez légitimement prétendre, dans les limites des moyens humains, sportifs et financiers dont la LBFA dispose.

Nous avons eu l'occasion ces quatre dernières années de mettre à l'honneur des groupes d'acteurs fondamentaux de notre sport par des journées d'actions spécifiques: les bénévoles, les membres des commissions et groupes de travail, les officiels, les entraîneurs. En cette année 2018, nous souhaitons fêter la Ligue Belge Francophone d'Athlétisme. Créée le 6 juillet 1978, la LBFA fêtait, en effet, son 40^{ème} anniversaire. Lors des Championnats LBFA TC organisés le 19 mai 2018 à Naimette-Xhovémont, la LBFA a fêté officiellement son anniversaire lors du « drink des 40 ans ».

En cette année « anniversaire », un circuit de compétitions uniquement réservé aux cadets et scolaires a été organisé tout au long de la saison outdoor. Celui-ci comportait six compétitions, une par province, dont la dernière, à Nivelles, a fait office de grande finale.

Une édition spéciale de la Vie Athlétique a également vu le jour. En 1998, lors de son vingtième anniversaire, le Comité Directeur avait décidé de publier une spéciale « Vie Athlétique » composée d'articles traitant annuellement de faits marquants. Il semblait normal de poursuivre cette initiative. Nous espérons que la lecture de cette vie athlétique a éveillé des souvenirs nostalgiques pour les plus anciens. Pour les plus jeunes, c'est une manière de comprendre que l'histoire de la fédération n'a pas toujours été, comme elle ne l'est toujours pas, un long fleuve tranquille.

Je laisserai le soin à Christian Maigret, Directeur Technique, de développer plus longuement le Département Sport et l'activité qu'il déploie avec toute son équipe technique.

Je rappelle toutefois rapidement la composition de celle-ci. Frédéric Kimmlingen est notre Coordonnateur sportif du Haut Niveau depuis le 1^{er} septembre 2018. Thibault Duval est notre Coordonnateur des formations. Il est en charge du suivi de toutes les formations. Benoît Malo coordonne, quant à lui, entre autres, toutes nos actions jeunes mais soutient également le coordonnateur du Haut Niveau dans son travail au quotidien. N'oublions pas Frédérique Deroubaix qui se partage entre les formations, le GEFA et le secrétariat du département sport.

J'en viens donc à l'aspect administratif. Je tiens à souligner le travail fourni par Evelyne Larose, Directrice Administrative adjointe, pour l'administration et la comptabilité, et par Mélissa Gillet, pour la Communication. Gaël Collin est venu renforcer, depuis mai 2018, le département administratif. Il gère le dossier des inscriptions aux Championnats mais apporte également une aide polyvalente au sein du département. Les affiliations (Marianne Zorn), les diverses sélections aux Championnats (Gaël Collin), la rédaction des avis aux cercles, les diverses commandes de médailles et trophées, les convocations aux réunions, l'aide apportée au fonctionnement des diverses commissions, l'attention apportée aux multiples sollicitations des cercles, la gestion du site dans toutes ses composantes et bien d'autres tâches constituent autant de missions et de travaux dont l'importance et le temps qu'ils requièrent ne sont pas négligeables.

L'encodage des dossards via Fedinside se poursuit ainsi que les différentes inscriptions des athlètes aux Championnats mais également l'encodage des différents meetings du calendrier. La LBFA a acquis en 2017 le programme Fedinside permettant de professionnaliser notre base de données. A terme, de nombreuses actions pourront être réalisées via ce programme permettant de centraliser toutes les données de la LBFA concernant tous les groupes d'acteurs de la fédération : athlètes, officiels, entraîneurs, dirigeants,...

Cette évolution, réalisée grâce au soutien de la Commission Informatique, demande un suivi tant au niveau du personnel que des cercles. Des investissements sont encore prévus afin de parfaire cette évolution informatique.

Je reviens juste un instant sur les dossards qui poursuivent leur constante augmentation. Nous avons pu dénombrer 12.151 dossards pour l'année 2015-2016, 13.188 dossards pour l'année 2016-2017 et 15.302 licences en clôture de l'année 2017-2018. Les chiffres sont donc plus que positifs.

De nombreuses réunions de l'organe de gestion, des commissions et groupes de travail en place se sont également tenues afin d'assurer le bon fonctionnement de la fédération.

La LBFA poursuit également l'intégration progressive de la discipline « trail ». Depuis 2013, des Championnats de Belgique de trail classique et d'ultra trail sont organisés. Nous incitons nos cercles à organiser et à inscrire des épreuves de trail dans leur calendrier.

L'intégration de la marche nordique se poursuit. Le cercle « Association Francophone de Marche Nordique » fait partie des cercles de la LBFA depuis le 1^{er} mars 2018. Cette discipline s'intègre petit à petit dans nos différentes actions : formations, calendrier, site, de la manière la plus dynamique possible.

N'oublions pas non plus la part prise par la LBFA, en l'absence de personnel à la LRBA, dans le travail à effectuer pour la Fédération tant au niveau de la tenue des réunions que dans l'organisation des divers événements.

Avant de conclure et de passer la parole à Christian Maigret, je tiens une nouvelle fois à souligner le rôle exercé et le temps consacré dans le fonctionnement de la LBFA, à titre bénévole, - je le souligne - par le Président et ses collègues du Comité Directeur.

Merci aussi de votre attention.

Je cède la parole à Christian Maigret, Directeur Technique, pour la partie technico-sportive de ce rapport.

Rapport sportif (Christian Maigret – Directeur Technique)

Mesdames, Messieurs,

Les résultats sportifs et la formation des entraîneurs sont les deux grands points que j'aborderai pour dresser le bilan de l'année 2018.

En ce qui concerne les résultats sportifs :

Comme vous le savez, la LBFA bénéficie d'un subside important destiné pour le Haut Niveau. Ce subside est octroyé en fonction d'un plan programme élaboré en début d'Olympiade. Ce Plan programme est analysé par l'ADEPS et ensuite présenté au Ministre pour décision finale.

Il revient à la LBFA de gérer ce Plan Programme de la manière la plus optimale en vue d'obtenir des résultats probants lors des championnats internationaux. La LBFA a rentré fin 2016 des objectifs pour les quatre années de l'Olympiade c'est-à-dire jusqu'au Jeux Olympique de Tokyo en 2020.

Les axes de notre politique sportive sont examinés et mis en parallèle avec les résultats obtenus. Au terme de l'Olympiade, une évaluation finale est réalisée sur les quatre années. J'ai le plaisir de vous informer qu'en mars dernier, lors de l'évaluation dite « de mi-olympiade » la LBFA a reçu un avis largement positif de la part de l'Adeps.

Les aides du Plan Programme sont donc destinées aux athlètes qui ont les statuts de Sportif de Haut Niveau (15 SHN), Espoir Sportif International (8 ESI) dont 5 Be gold et Espoir Sportif Aspirant (26 ESA). Pour ces derniers cela leur permet, notamment, d'obtenir des facilités scolaires.

Voici la situation au 31/8/2018.

Certains athlètes bénéficient d'un contrat d'emploi. En 2018, le volume d'emploi était de 11 unités. Ce sont des contrats Rosetta ou APE en Wallonie et ACS à Bruxelles). Pour information, en 2019, ce sont maintenant 16 athlètes qui bénéficient de ce type de contrat. La LBFA figure parmi les grands bénéficiaires comparativement aux autres fédérations.

L'année 2018 confirme la bonne santé de notre secteur du Haut niveau. En voici les faits marquants :

En toutes catégories, l'année 2018 a commencé avec la médaille de bronze du relais 4X400m hommes aux Championnats d'Europe en salle de Birmingham.

Aux championnats d'Europe de Berlin, le grand rendez-vous de l'été, la LBFA récolte cinq médailles dont 4 en or ! Un record en soi. Koen Naert en Marathon, NafissatouThiam en

Heptathlon, Kevin Borlée en 400m et le relais 4X400m hommes. La 5eme médaille est en bronze, elle revient à Jonathan Borlée en 400m.

Mettons également en évidence les 4eme places d'Hanne Claes en 400m haies et le relais 4X400m dames, la 6eme place de SoufianeBouchikhi en 10000m, la 8eme place d'Ismaël Debjani en 1500m et la 9eme place d'Arnaud Art qui atteint la finale de la perche. Une belle moisson.

N'oublions pas le chrono de valeur mondiale réalisé par Elise Vanderelst en 1500m lors du Mémorial Van Damme.

Au niveau des juniors, soulignons la belle médaille de Bronze d'Eliott Crestan en 800m aux Championnats du Monde à Tempere, la 8eme place de Thomas Carmoy à la hauteur ainsi que la 5eme place du relais 4X400m hommes.

En scolaires, 3 athlètes se sont particulièrement mis en évidence. Il s'agit Louis Vandermessen en 2000m steeple, LiefdeSchoemaker en 400m et Mariam Oularé en 100m. Tous les trois ont atteint les finales des Championnats d'Europe Scolaires à Győr ainsi qu'aux Jeux Olympiques de la jeunesse à Buenos air.

De manière générale, les résultats du Haut Niveau sont excellents. La LBFA est en phase avec les objectifs ambitieux qu'elle s'est fixés à travers son Plan Programme.

Un bon critère pour évaluer la bonne santé de notre ligue est le nombre de records battus. Et sur ce point l'année 2018 nous a donné beaucoup de satisfactions.

En effet, en indoor : 18 records LBFA ont été battus dont 3 de Belgique et en outdoor : 18 records dont 7 de Belgique.

Les Masters ne sont pas comptabilisés. Mais je m'en voudrais de ne pas les citer dans ce bilan. Nos Masters ont décroché aux Championnats d'Europe indoor 3 médailles dont deux en Or et aux Championnats du Monde : 3 médailles dont une en Or.

Une belle moisson pour nos Masters.

J'en profite pour remercier les instances subsidiantes pour le soutien qu'elles nous apportent : la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région Bruxelloise et le projet Be Gold

La formation:

Au niveau du personnel, comme l'a dit il y a quelques instants ma collègue, c'est Thibaut Duval, coordonnateur des formations, qui est en charge du suivi de ce secteur. Le secrétariat étant toujours assuré par Frédérique Deroubaix.

En 2018, au niveau de la formation « animateur » : 63 candidats ont réussi la formation, Le cours « initiateur » a diplômé 19 candidats et la formation « éducateur » 6 candidats. Un cours entraîneur en demi-fond a été lancé fin 2018 avec 3 candidats.

Le GEFA, l'association des entraîneurs, comptait 196 membres. Le GEFA assure la formation continuée. Huit colloques ont été organisés en 2018.

Le GEFA, je vous rappelle, a conclu un accord avec l'association des entraîneurs français qui se concrétise par un abonnement collectif à la prestigieuse revue française que reçoivent nos membres dans le cadre de leur cotisation. Les membres du GEFA reçoivent également la revue Zatopek ainsi qu'une carte d'entrée pour les compétitions.

Afin de soutenir les cercles au niveau de la formation de leurs entraîneurs, la LBFA a mis en place un incitant financier sous forme de subsides. L'opération a été maintenue en 2019.

Voilà, j'en ai terminé. Ce bilan, c'est aussi le vôtre et je voudrais vous remercier, chacun pour le travail réalisé dans le cadre de vos différentes fonctions

Je vous remercie pour votre attention !

E. Rapport des vérificateurs aux comptes (Perrine Guillite - vérificateur aux comptes) ;

Perrine Guillite, vérificateur aux comptes, donne lecture du rapport :

« Mandatés par la dernière Assemblée générale, Jacques Severs et moi-même, nous sommes présentés en date du 6 mars 2019 au siège de la L.B.F.A., afin de procéder à la vérification de la comptabilité.

Nous y avons rencontré le Président, Thomas Lefebvre, le Trésorier général, Jean Boudart et la responsable des finances Madame Evelyne Larose. Toutes les questions ont pu être posées au préalable et le jour même.

Nous avons été renseignés et documentés sur toutes les questions posées.

Les chiffres demandés ont été fournis ainsi que toutes les explications y afférentes.

Les justificatifs souhaités nous ont été remis sans la moindre réticence et toujours d'après les originaux.

La tenue de la comptabilité est établie en fonction d'éléments qui correspondent à la réalité, ce qui permet des recoupements aisés.

Cette façon de procéder nous permet de conclure à la parfaite tenue de la comptabilité présentant une image fidèle de la situation financière de la L.B.F.A.

Nous nous permettons donc de proposer à l'Assemblée générale, d'adopter le bilan du dernier exercice, tel qu'il nous a été présenté. »

F. Rapport du Trésorier Général, représenté par P. Chaumont.

En l'absence excusée de M. Jean Boudart, M. Pierre Chaumont, Membre de la Commission des Finances donne lecture du rapport du Trésorier Général.

" Madame, Monsieur,

Je vais être relativement bref car les résultats dégagés durant cet exercice me semblent en ligne avec notre politique. En effet, l'exercice se clôture avec un boni de 82.000 €. Les fonds propres composés des résultats reportés s'élèvent à un peu plus de 369.000 €.

Le renforcement de nos fonds propres est indispensable et doit se poursuivre pour faire face à nos défis futurs :

- La délocalisation d'une partie de la fédération à Louvain-La-Neuve*
- L'incertitude du maintien de notre siège social liée au projet NEO*
- L'amélioration continue du système informatique*
- La précarité des subsides à obtenir*

Trois points toutefois sur lesquels, j'aimerais attirer l'attention :

1. La LBFA est intervenu à hauteur de 70.000 € dans le cadre du financement de la LRBA ; Il s'agit du montant équivalent à celui pris en charge par la Ligue Flamande.

2. Parallèlement, compte tenu des résultats honorables de cette année, le Comité directeur, sur proposition de la commission des finances propose non seulement de maintenir la gratuité des championnats de notre Ligue mais également de prendre en charge la participation de nos athlètes aux championnats nationaux.

3. Lors du dernier conseil d'administration, il a été également décidé de maintenir, au profit des cercles, notre politique d'intervention financière liée à la formation des entraîneurs.

Avant de conclure, je voudrais remercier les membres de la commission des finances et les vérificateurs aux comptes pour leur collaboration ainsi que Madame Evelyne Larose pour le travail accompli."

M. Chaumont signale à l'assemblée qu'il se tient à disposition pour toutes questions relatives au bilan présenté. Aucune question n'est posée par l'Assemblée.

G. Discussion et approbation du bilan et des comptes de résultats de l'exercice écoulé ;

Le bilan, les comptes de résultats et les comptes annuels ADEPS sont approuvés à l'unanimité, moins 10 voix.

H. Discussion et approbation du budget de l'exercice nouveau ;

M. Pierre Chaumont donne lecture du discours du Trésorier Général.

" Comme de coutume, le budget a été élaboré avec prudence.

S'agissant d'estimation, les dépenses ont été évaluées dans la fourchette haute de l'estimation et les produits dans la basse.

Le budget prévoit de dégager un boni d'un peu plus de 41.700 €. Comme déjà indiqué, par mesure de prudence, il prévoit une intervention envers la LRBA de l'ordre de 20.000 € et tient compte de la gratuité des championnats LBFA."

Il est procédé au vote: 759 voix pour, 65 voix contre et 39 abstentions. Le projet de budget est approuvé.

La proposition d'augmenter le tarif kilométrique à 0,25€ (au lieu de 0,22€) est approuvée par l'Assemblée Générale (39 voix contre).

I. Nomination des nouveaux vérificateurs aux comptes

Décharge est donnée à l'unanimité aux vérificateurs aux comptes.

Jacques SEVERS (CSF) est, à nouveau, candidat ainsi que Perrine GUILLITTE (OCAN). François MAINGAIN (WS) se porte candidat. Jacques SEVERS et François MAINGAIN sont nommés par l'Assemblée Générale. Perrine GUILLITTE (OCAN) est nommée comme suppléante.

J. Présentation des conventions, protocoles ou accords conclus sur le plan sportif : néant

K. Décharge des administrateurs pour l'exercice écoulé ;

Décharge est donnée par l'Assemblée Générale à l'unanimité, moins 10 voix.

L. Nomination de scrutateurs : néant.

M. Election des administrateurs : néant (en l'absence de candidature).

N. Election des membres du Comité d'Appel : néant (en l'absence de candidature).

O. Remise des prix et des challenges

Les Championnats intercercles de cross L.B.F.A. 2019 ont été remportés :

- Classement général : HERVE (51 points)
Mention pour le RFCL qui a obtenu 36 points également (départagé au nombre de victoires)
- Hommes : HERVE (36 points)
- Dames : HERVE (15 points)

Il est procédé à la remise des diplômes des Intercercles 2018.

Il est procédé à la remise de la Coupe du Challenge Eric De Meu 2018 au RFCL.

Officiels méritants 2018 :

- **Patrick HENDRICK(RCAS)** :
Le choix de l'officiel méritant est toujours difficile. Obtenir l'unanimité est mission impossible. Cette personne est une recrue récente dans le cercle des officiels. Toujours prête à aider avec une présence régulière tout au long de la saison et une soif d'apprendre vive. Il est à l'écoute de tous les conseils et renseignements. Il est humble et efficace.
- **Michel GATHOT (OSGA)**
En cette année où le Hainaut a dû organiser la journée nationale des officiels, on peut féliciter tous les membres du groupe qui ont organisé de façon impeccable cette journée, et en particulier celui qui a mené de main de maître ce groupe. Officiel depuis plus de 30 ans (1988), il est presque toujours disponible, et souvent prêt à boucher les trous. Depuis quelques années déjà, il a toujours entre 20 et 30 prestations à son actif : félicitations à notre ami Michel Gathot.
- **Alexis BELLENS (HUY)**
Alexis passe ces WE sur la piste ou un terrain de cross. Il répond à chaque appel et vient en aide le plus souvent comme préposé à la photofinish, comme chronométrateur ou encore pour l'organisation du secrétariat, dans les cercles de la province de Liège mais aussi dans les autres provinces. Il n'est pas avide de conseils combien précieux. On ne peut que souhaiter qu'il continue dans cette voie.
- **Sébastien GEORGES (DAMP)**
Officiel depuis 3 ans, Sébastien a déjà effectué un très grand nombre de prestations. Il est toujours disponible et prêt à aider. Il est toujours soucieux de progresser et de remplir sa fonction du mieux possible.
- **Sébastien FOURMANOIR (CABW)**
Le choix de l'officiel méritant(e), qui incombe au désignateur, est toujours un choix difficile et parfois délicat. Cette année, il met à l'honneur Sébastien Fourmanoir, une recrue récente, toujours prêt à aider, volontaire, discret mais efficace, avec une présence régulière tout au long de la saison et avide d'apprendre, notamment dans l'exercice difficile de starter. C'est aussi le seul officiel BW à s'être présenté cette année à l'examen de promotion pour tenter de décrocher un brevet de niveau 2.
- **Agnès DELHALLE (ROCA)**
Officielle depuis 2008, Agnès est très souvent présente sur les terrains où elle accompagne les athlètes de son club dont elle est la présidente. Elle est disponible avec le sourire lorsqu'elle est sollicitée pour donner un coup de main.

P. Questions écrites posées dans les délais repris au R.O.I. :

- Demande de faire figurer un code QR sur les dossards (CP Lux.)
- Application de QR-code sur tous les dossards des athlètes LBFA (ARCH)
- Utilisation d'un système type QR code ou similaire (ACCO)
- Application de QR-code sur tous les dossards des athlètes LBFA (ROCA)
- Participation en hors stade d'athlètes non affiliés (CSDYLE)

- 3 questions de l'OCAN :
 - o Disparition du match Interprovinces cadets-scolaires
 - o Emploi de QR codes sur les dossards
 - o Encadrement des candidats officiels du 3^{ème} niveau (international)

Le Président laisse la parole aux cercles ayant posé ces différentes questions. Seule Perrine Guillite (OCAN) souhaite expliciter quelque peu à l'Assemblée Générale les questions posées par son cercle.

Thomas Lefebvre, Président LBFA, répond à la question, largement plébiscitée, concernant les QR Code. Un accord a été pris en LRBA, car il s'agit d'une question nationale, et dès la saison 2019-2020, des QR codes seront en principe appliqués sur les dossards.

Le Président de la LBFA répond également à la question concernant la disparition du match Interprovinces cadets-scolaires. A titre personnel, il comprend tout-à-fait les regrets exprimés par Perrine Guillite.

Malheureusement, les provinces flamandes ne suivaient plus ce meeting. La surcharge et la complexité de l'établissement du calendrier sont régulièrement évoquées et peuvent l'être dans ce cas en particulier. De plus, il faut avouer que la participation à ce meeting devenait peu attractive.

Martine Vandebroek, Administratrice, répond à la question concernant la restauration des dossards d'un jour pour toutes les catégories pour les épreuves hors stade. L'année passée, la suppression des dossards d'un jour pour toutes les catégories excepté BPM, a été votée et la LBFA souhaite maintenir la suppression de ces dossards aussi bien pour la « piste » que pour le « hors stade ». Il ne semble pas opportun d'instaurer des règles différentes au niveau du dossard pour la catégorie « hors-stade ». Exception est faite pour les athlètes étrangers, pour qui la possibilité d'obtenir un dossard d'un jour reste d'application.

Quand on regarde vers les autres sports, il est plutôt exceptionnel qu'une personne puisse accéder à une compétition sans affiliation et c'est cette ligne de pensée que la LBFA souhaite suivre.

Il est vrai que les courses hors stade (et surtout les joggings) connaissent de plus en plus de succès, raison pour laquelle la discipline «hors stade-trail», est bien intégrée dans la structure avec un encadrement au niveau fédéral.

Si nous voulons relever le niveau des cross et courses hors stade, cet encadrement supplémentaire au niveau des clubs et ligues est important. La démarche la plus intéressante serait de proposer à ces personnes de s'affilier et de leur offrir ainsi un encadrement structuré au niveau du club. Le fait d'attribuer un dossard d'un jour à un athlète n'aurait pas de réel impact sur le niveau de la course.

De plus, on s'était rendu compte que plusieurs personnes prenaient jusqu' à 7 -8 dossards papier sur une saison en évitant ainsi une affiliation ou le paiement d'une cotisation.

Patricia Dumont, 2^{ème} Vice-Présidente et Présidente de la CFO, répond à la question de l'OCAN concernant l'encadrement des candidats officiels du 3^{ème} niveau (international).

Il faut distinguer le stage des officiels de niveau 2 de celui pour le niveau 3.

Le stage pour les officiels de niveau 2 est un stage où celui-ci est accompagné, observé et conseillé par un officiel de niveau 2 ou 3. Ce stage n'est pas évalué et n'est pas pénalisant. Le niveau 2 est acquis pour autant que l'officiel ait presté au moins 5 fois dans les 12 mois qui suivent l'examen écrit.

Ce suivi des officiels niveau 2 a été mis en place depuis la session d'examens 2017.

Le stage pour les officiels de niveau 3 est en fait un examen pratique sur le terrain.

Pour les nouveaux candidats, un rapport écrit sera rédigé et un feedback sera communiqué au candidat en cours d'évaluation avec les "points" positifs et les "points" à améliorer.

Q. Examen des propositions de modifications aux statuts et au règlement d'ordre intérieur

Daniel Hoffman, Président de la Commission Juridique est absent (hospitalisation). M. Roland Maury, membre de la Commission Juridique prend la parole.

Les propositions de modifications des Statuts et du ROI ont été adressées préalablement aux cercles. M. Roland Maury propose de procéder, dans un premier temps, au vote des propositions de modifications aux statuts. Il énumère les articles des statuts proposés à la modification et rappelle les deux motifs principaux de ces modifications de statuts (abrogation des groupements adhérents et suppression des mandats provinciaux). Il est procédé au vote. Ces modifications sont approuvées à l'unanimité.

Les propositions de modifications au Règlement d'Ordre Intérieur sont ensuite abordées. Elles seront abordées selon les principaux sujets traités. Un vote sera demandé, par groupe d'articles, après chaque thème abordé.

- **Groupements adhérents** : des dispositions avaient été prévues notamment pour la FBFAT. Celles-ci ont été abrogées car elles ne sont plus d'actualité (travail déjà entamé l'année passée).
 - o Abrogation des groupements adhérents (1.4.1.2,1.4.2)
Corollaire suppression de l'article de représentation à l'assemblée générale des groupements adhérents (3.1.1.3)

Ces propositions de modifications sont adoptées: 788 voix pour, 26 contre, 49 abstentions.

- **Mandats régionaux/provinciaux** : les mandats provinciaux seraient supprimés. Cela a demandé toute une série d'adaptations d'articles du ROI ainsi que l'adaptation des compétences des Comités Provinciaux.
- **Certaines obligations des Comités Provinciaux ont été allégées.** Il n'y aurait plus d'obligation de six réunions annuelles du CP et le Comité Provincial ne serait plus réputé démissionnaire après trois mois d'inactivité. Meilleure information des CP (notamment en cas de pénalités à l'égard de leurs membres).
 - o Suppression des mandats provinciaux (et par voie de conséquence mandats régionaux).
 - o 3.11.2 « qu'il soit d'origine provinciale ou régionale »
 - o 3.11.4 « 30 jours francs avant la date de l'Assemblée Générale (et non plus 60). » Présentation par le cercle d'affiliation des candidats (plus par le Comité Provincial).
 - o 3.11.6. « un cercle ne peut présenter que deux candidats au maximum comme membre du Comité Directeur et un seul comme membre du Comité d'Appel »
 - o 3.11.7. suppression de la mention « au mandat de membre régional (nettoyage de texte) =>il n'y aurait plus qu'un seul mode d'élection
 - o 3.11.10 suppression mention « régionaux »
 - o 3.11.12 suppression mention « régionaux ou provinciaux
 - 4.2.2. Abrogation des pouvoirs des Comités Provinciaux pour les élections des mandats provinciaux.
 - 4.3.1. Abrogation des dispositions prévoyant que l'Administrateur Provincial assiste au Comité Provincial
 - 4.3.6. Abrogation de l'obligation du Comité Provincial de 6 réunions (sur l'année).
 - 4.3.7. Abrogation de la disposition prévoyant que si « trois mois sans réunion, le CP est réputé démissionnaire »

Il est procédé au vote. Ces mesures sont adoptées par 404 voix pour, 384 voix contre, 75 abstentions.

- **Deux membres d'un même cercle au Comité Directeur** : il serait désormais possible qu'un même cercle puisse présenter deux candidats au Comité Directeur (un pour le Comité d'Appel). Diverses dispositions ont été changées en ce sens.
 - o Abrogation de l'article interdisant à plusieurs affiliés d'un même cercle de siéger en même temps au Comité Directeur (2.2.12)
Corollaire (art. 3.1.1.6). Un cercle ne peut présenter que deux candidats au maximum comme membre du Comité Directeur et un seul comme membre du Comité d'Appel.

Ces propositions de modifications au R.O.I. sont rejetées 789 voix contre, 48 abstentions, 26 voix pour.

- **9 membres LBFA à l'AG LRBA** : suite à la diminution du nombre d'administrateurs à la VAL (ils ont désormais 9 administrateurs), le nombre de représentant VAL et LBFA à l'AG LRBA serait de 9 membres (au lieu de 10).
 - o 9 membres à la LRBA (au lieu de 10) (2.2.4.1.)
Suite aux changements intervenus au sein de la VAL, réduction de leur nombre d'administrateurs.

Intervention d'Olivier Lessire (RIAAC). Cette modification doit être reprise dans les statuts de la LRBA. Thomas Lefebvre propose de voter cette modification sous la condition de la mise en ordre des statuts LRBA. Cette modification est adoptée, sous cette condition suspensive, à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

- **Communauté Germanophone** : plusieurs dispositions étaient prévues spécifiquement pour la Communauté Germanophone. Il est supprimé la possibilité que le membre germanophone soit d'expression allemande. Il n'est plus prévu que le mandat germanophone soit d'office membre LRBA.

Cela va de pair avec la suppression des mandats provinciaux et l'instauration d'un seul type de mandat au Comité Directeur.

- Abrogation « le membre élu comme délégué des cercle de la Communauté Germanophone peut être d'expression allemande (2.2.2.1.)
- Abrogation d'une partie de l'article 2.2.4.1. : concernant les 9 membres LBFA, « S'il y en a un, le membre affilié à un cercle de la Communauté germanophone en fait également partie » (2.2.4.1.)

Ces propositions de modifications sont adoptées à l'unanimité.

- **Précision début et fin de mandat** : Quid de l'entrée en fonction exacte des membres du Comité Directeur. Ce point a été clarifié.
 - Précision début et fin de mandat : ajout (2.2.3.6.) « au prochain Comité Directeur devant être tenu au plus tard dans les 72h de clôture de l'Assemblée Générale ».

Cette proposition de modification est adoptée à l'unanimité.

- **Commission juridique présidence + commission de discipline (présidence + procédure en cas de défaut d'un nombre suffisant de membres).**

M. Maury explicite ces propositions. Il s'agit de préciser que ces commissions soient, de préférence, présidées par un juriste. En défaut de personnes compétentes, le Comité Directeur en recherche dans les cercles ou hors de ceux-ci.

Il s'agit également de prévoir une procédure en cas de défaut de membres en commission de discipline.

- Commission Juridique + Commission de discipline, de préférence présidée par un juriste (2.8.1.1.). En l'absence de personnes ayant les compétences adéquates, le Comité Directeur recherche les compétences dans les cercles ou hors de ceux-ci.
- Article 12.8.2. NOUVEAU « En cas d'empêchements légitimes de membres, le Comité Directeur peut provisoirement compléter la Commission de discipline par deux Présidents et/ou secrétaires de Comité Provincial qui ne sont pas concernés par la cause pour permettre à la Commission de siéger. Il convient toutefois de respecter la règle selon laquelle deux membres d'un même cercle ne peuvent siéger simultanément à la Commission de discipline. »

Ces propositions de modifications sont approuvées 837 voix pour, 26 voix contre.

- **Les pénalités ont été revues** : ajout de plusieurs pénalités et d'un article en cas de non-respect du jugement.

Pénalités prévues (12.4.1.)

- Suppression de la suspension à durée déterminée et de la radiation à vie
- Ajouts :
 - L'interdiction d'exercer une ou plusieurs fonctions pendant une période d'un mois à 3(trois) ans et l'interdiction de participer aux compétitions reconnues par la LRBA et la LBFA pendant la même période ;
 - La suspension à durée déterminée pouvant être accompagnée d'un retrait de licence ;
 - La radiation définitive si plus de deux comparutions ;
 - La proposition au Comité Directeur de la radiation à vie ;Un sursis peut être appliqué pour tous les types de sanctions.
- Article 12.5.6. NOUVEAU « En cas de non-respect du jugement, le contrevenant est convoqué à nouveau par la Commission ou le Comité concerné dans les meilleurs délais. Une nouvelle peine pourra être prononcée.

Ces modifications sont adoptées à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

- **Corrections de textes (ex : pénalisation)**
- **Abrogation (8.1.1.6.) : anciens pratiquants**

M. Maury évoque ces modifications. Il s'agit ici de nettoyage de textes. Ces propositions de modifications sont adoptées à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

- **Désaffiliation d'initiative : allègement de la procédure**
 - Désaffiliation d'initiative des affiliés (6.2.4.2) : suppression de l'obligation du recommandé au Secrétaire du cercle

Ces propositions de modifications sont adoptées : 679 voix pour, 117 voix contre, 67 abstentions.

- **Retard de paiement (11.1.2.)** : après rappel, la date porte intérêt de 8% l'an à partir de la date d'échéance.

Ces propositions de modifications sont adoptées à l'unanimité.

- **Augmentations de divers plafonds :**
 - 12.8.3. augmentation du plafond de l'amende 125€ à 250€ (au-delà, un accord du CD est nécessaire).
 - 12.9.4. augmentation de l'amende (25 à 150€ en cas de défaut de présentation devant une commission).

Ces propositions de modifications sont adoptées: 821 voix pour, 42 voix contre.

- **Comité d'Appel :**

M. Maury présente les différentes propositions de modifications relatives au Comité d'Appel.

- o 12.8.4. Suppression de l'interdiction pour le Comité d'Appel d'infliger une pénalité supérieure à celle prononcée antérieurement.
- o 12.9.6. Les frais de déplacements pourront être mis à charge de la partie demanderesse.
- o 13.1.1.4. En cas d'empêchements légitimes de membres, le Comité Directeur peut provisoirement compléter le Comité d'Appel par deux Présidents et/ou secrétaires de Comité Provincial qui ne sont pas concernés par la cause pour permettre à la Commission de siéger. Il convient toutefois de respecter la règle selon laquelle deux membres d'un même cercle ne peuvent siéger simultanément au Comité d'Appel.
- o 13.2.1.3. Compétence supplémentaire (appel des décisions rendues par les cercles envers leurs membres (et non plus le Comité Provincial)
- o 13.2.1.5. (nouveau) Les décisions du Comité d'Appel doivent être transmises pour traitement au Président et au Secrétaire Général au plus tard 30 (trente) jours francs après la date de comparution.
- o 13.2.1.6. Le Comité d'Appel doit se prononcer dans un délai de dix (10) semaines à compter de la date d'Appel.

Ces mesures sont adoptées: 811 voix pour, 52 voix contre.

- **Dopage** : mise en conformité des règles (article 14.1.1,14.1.4.,14.1.6.,14.2.1. ; ajout d'un point 14.3.3.)

M. Maury rappelle à l'Assemblée Générale que les modifications du chapitre relatif au dopage dans le Règlement d'Ordre Intérieur ne sont pas soumises au vote de l'Assemblée Générale. Il faut en cette matière suivre les différentes réglementations en vigueur. Ces différentes modifications sont toutefois présentées à l'Assemblée.

- **Officiels :**

M. Maury présente les différentes propositions de modifications du chapitre XVI ayant trait aux officiels. Ces modifications ont été initiées par la Commission Francophone des officiels. Elles concernent principalement l'introduction d'une plainte, le retrait des matières disciplinaires à la CFO, la composition de la Commission nationale des examens et de la Commission nationale d'appel des examens.

- o Introduction de plainte (16.1.12.5.)

- Radiation au de-là de 2 ans d'inactivité (16.1.13.6.)
- CFO : à l'exception des cas qui relèvent de la discipline (16.2.3.1., 16.2.3.3.)
- Commission nationale des examens (16.3.2.1.,16.3.2.2.,16.3.2.3.)
- Commission nationale d'appel des examens (16.3.3.)

Ces mesures sont approuvées:845 voix pour, 18 abstentions.

<><><><><><><><><><><>

Le Président lève la séance à 11h40.